

A L'INSOLITE DE L'ETANG
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 Rue des Chenevières
70500 GEVIGNEY ET MERCEY

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 30 NOVEMBRE 2023

LES SOUSSIGNES :

- **Madame Caroline GRISOT**, demeurant 3 rue de Chevnevières, 70500 GEVIGNEY ET MERCEY,
- **Monsieur Sébastien HERNANDEZ**, demeurant 3 rue des Chenevières, 70500 GEVIGNEY ET MERCEY,

Agissant en qualité de seuls associés de **la société à responsabilité limitée « A L'INSOLITE DE L'ETANG »** au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 3 Rue des Chenevières, 70500 GEVIGNEY ET MERCEY, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 30 novembre 2023,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Sébastien HERNANDEZ et Madame Caroline GRISOT, demeurant 3 rue des Chenevières, 70500 GEVIGNEY ET MERCEY.

Monsieur Sébastien HERNANDEZ et Madame Caroline GRISOT disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Sébastien HERNANDEZ et Madame Caroline GRISOT acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer leur mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Sébastien HERNANDEZ et Madame Caroline GRISOT auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à GEVIGNEY ET MERCEY
Le 30 novembre 2023

Madame Caroline GRISOT



Monsieur Sébastien HERNANDEZ

